

BORDEAUX METROPOLE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Séance du 10 avril 2015
(convocation du 3 avril 2015)

Aujourd'hui Vendredi Dix Avril Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Mariik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PIAZZA Arielle, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. ANZIANI Alain à M. TRIJOULET à partir de 11 h 00
M. RAYNAL Franck à M. RAUTUREAU Benoît jusqu'à 10 h 10
M. MANGON Jacques à M. BOUTEYRE Jacques à partir de 10 h 50
M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
M. PUJOL Patrick à Mme LEMAIRE Anne-Marie
M. VERNEJOUL Michel à Mme KISS Andréa à partir de 11 h 00
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel à partir de 11 h 00
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme CHABBAT Chantal à partir de 11 h 00
Mme BOUDINEAU Isabelle à Mme TOURNEPICHE Anne-Marie
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à Mme TERRAZA Brigitte
Mme BOUTHEAU Marie-Christine à Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie à partir de 11 h 00
Mme CALMELS Virginie à M. DELAUX Stéphan à partir de 11 h 00
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme CHAZAL Solène

M. DAVID Jean-Louis à DAVID Yohan à partir de 10 h 00
Mme DELAUNAY Michèle à Mme AJON Emmanuelle
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCHENE Michel à partir de 11 h 00
M. FELTESSE Vincent à Mme BOST Christine jusqu'à 10 h 15
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud
M. LAMAISON Serge à M. DUBOS Gérard à partir de 11 h 30
M. LOTHaire Pierre à M. ROBERT Fabien à partir de 10 h 45
Mme PEYRE Christine à M. MILLET Thierry
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
Mme RECALDE Marie à M. LE ROUX Bernard à partir de 11 h 00
M. ROSSIGNOL PUECH Clément à M. CHAUSSET Gérard
Mme THIEBAULT Gladys à Mme POUSTYNNIKOFF Dominique
Mme TOUTON Elizabeth à Mme VILLANOYE Marie-Hélène à partir de 11 H 30

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

Marathon Bordeaux Métropole - Subvention à l'association "Stade bordelais ASPTT" - Modalités d'accompagnement administratif, technique et logistique - Conventions avec l'association et avec la Ville de Bordeaux

Monsieur REIFFERS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Marathon de Bordeaux Métropole, dont la première édition se déroulera le 18 avril 2015, est une manifestation sportive reposant sur un concept original. Couru de nuit, son parcours sera également l'occasion, pour les participants, de découvrir les richesses patrimoniales du centre historique de Bordeaux mais également des communes de Pessac, Mérignac et Talence, qui seront mises en valeur par des illuminations et des jeux de lumière éphémères.

Ouvert à tous les amateurs de course à pied, compétiteurs aguerris ou pratiquants pour le plaisir et le bien être, il devrait attirer environ 18 000 personnes réparties entre plusieurs formats d'épreuve (marathon de 42,195 km ; semi marathon ; marathon duo et marathon relais à 4 personnes).

Ce sera, en outre, un moment d'échange et de convivialité, ponctué de nombreuses animations musicales.

Le Challenge Entreprises Harmonie Mutuelle, soutenu par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux qui récompensera les meilleures équipes, offrira l'opportunité de développer la culture d'entreprise autour de valeurs communes de sport, de santé et de dépassement de soi.

Du fait de son ampleur et de ses caractéristiques très particulières cet évènement implique une organisation très structurée propre à assurer le confort et la sécurité des participants et des spectateurs, dans le respect des habitants et riverains. C'est ainsi près de 2 000 bénévoles qui seront mobilisés pour la bonne tenue du marathon.

Dans ce contexte, l'organisation générale est assurée par le Stade Bordelais ASPTT, avec le soutien de Lagardère Unlimited Events, opérateur privé spécialisé dans les évènements

sportifs, qui a accepté d'en assumer les risques financiers et a effectué la promotion et la recherche de sponsors.

Le Stade Bordelais ASPTT gère directement toute l'organisation pratique articulée autour des volontaires bénévoles et, à ce titre, a sollicité Bordeaux Métropole pour lui apporter un soutien financier, mais également un accompagnement administratif, technique et logistique.

→ Sur la demande de soutien financier :

L'organisateur a formulé une demande de subvention à hauteur de 50 000 € dans le cadre du plan de financement prévisionnel ci-après :

CHARGES	MONTANT TTC	PRODUITS	MONTANT TTC
▪ <u>Charges :</u>		▪ <u>Ressources propres :</u>	30 000
Achats	5 000		
Prestations de services	43 000		
Matières et fournitures	5 000	▪ <u>Subventions :</u>	
▪ <u>Services extérieurs :</u>		Bordeaux Métropole	50 000
Locations	6 000		
Assurances	7 500		
▪ <u>Autres services extérieurs :</u>			
Publicité	2 500		
Déplacements/missions	1 500		
▪ <u>Salaires et charges :</u>	8 500		
▪ <u>Frais généraux :</u>	1 000		
TOTAL	80 000	TOTAL	80 000

Ce budget prévisionnel est notamment destiné à financer un coordinateur sécurité, l'ensemble des frais afférents aux 2 000 bénévoles (nourriture, assurances, location de triporteurs électriques pour assurer le ravitaillement sur l'ensemble du parcours) et la mise en œuvre des animations musicales (contrats avec des acteurs culturels).

Il est proposé de donner une suite favorable à la demande de subvention de 50 000 €.

→ Sur la demande d'accompagnement matériel :

Cet évènement contribuant directement à la promotion touristique du territoire métropolitain, en particulier par la mise en valeur du patrimoine, et concourant clairement aux politiques de développement économique, par son impact en termes d'animation du territoire, il apparaît clairement comme étant d'intérêt métropolitain.

A ce titre et compte tenu de l'ampleur et de la complexité de l'évènement, il est donc proposé de mettre en place un dispositif spécifique d'accompagnement administratif, technique et logistique portant sur les domaines suivants :

- le suivi réglementaire lié à l'occupation du domaine public du fait de la manifestation,
- la construction d'une politique de transport autour de l'évènement,
- des actions de promotion et de communication de l'épreuve,
- le montage des animations de proximité tout au long du parcours,
- la mobilisation des 1500 volontaires indispensables au bon déroulement,

- la coordination logistique et technique sur les 42 km du parcours,
- un accompagnement sur la mise en valeur du patrimoine,
- un accompagnement sur le montage du dossier de sécurité, et interface avec les services de l'état,
- la préparation des comités techniques et comités de suivi.

Or, si l'on excepte le premier point, ces modalités d'action impliquent, pour être efficaces, de pouvoir s'appuyer sur un savoir-faire spécifique dans le domaine sportif, dont notre établissement public ne dispose pas à ce jour.

Dès lors, dans un souci d'efficacité et d'optimisation des ressources (en évitant la démultiplication des structures), il est proposé que la majorité de ces interventions soit conduite par la direction des sports de la ville de Bordeaux.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-4-1 du Code général des collectivités territoriales, cette collaboration prendrait ainsi la forme d'une mise à disposition d'agents communaux au profit de la Métropole, assortie d'une compensation financière selon les modalités déterminées par le décret n° 2011-515 du 10 mai 2011 (repris à l'article D 5211-16 du Code général des collectivités territoriales). Les agents en question seraient alors, pour ces événements, placés sous l'autorité fonctionnelle du Président de Bordeaux Métropole.

Cette mise à disposition d'agents communaux, estimée à environ 0,5 équivalent temps plein, lissé sur l'année, d'un agent de catégorie A de la filière sportive (5^{ème} échelon indice majoré 431), donnera lieu à une compensation financière intégrant les charges de structure, dans les conditions fixées par la convention ci-jointe avec la Ville de Bordeaux.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales, précisant les compétences dévolues aux métropoles,

VU les articles L 5211-4-1 et D 5211-16 du Code général des collectivités territoriales, fixant les modalités de mise à disposition ascendante d'agents communaux,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE, de par son ampleur et ses caractéristiques, le Marathon de Bordeaux Métropole doit être considéré comme un évènement d'intérêt métropolitain, notamment en tant qu'il contribue directement à la promotion touristique du territoire et concourt clairement aux politiques de développement économique,

DECIDE

Article 1 : d'accorder au Stade Bordelais ASPTT une subvention à hauteur de 50 000 € pour contribuer à l'organisation du marathon,

Article 2 : de mettre en place un dispositif spécifique d'accompagnement administratif, technique et logistique selon les modalités sus-évoquées,

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions ci-jointes avec le Stade Bordelais ASPTT et avec la Ville de Bordeaux,

Article 4 : d'imputer les dépenses correspondantes au budget principal, respectivement :

- pour la subvention au Stade Bordelais ASPTT : au chapitre 65, article 6574, fonction 95, CDR BD 00,
- pour la compensation des frais de personnel mis à disposition par la Ville de Bordeaux : au chapitre 012, article 6217, fonction 95, CDR BD 00,
- pour la compensation des autres frais supportés par la Ville de Bordeaux : au chapitre 011, article 62875, fonction 95, CDR BD 00,

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Le groupe des élus Communistes et apparentés, le groupe des élus Europe Ecologie les Verts et M. COLOMBIER s'abstiennent
Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 10 avril 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
24 AVRIL 2015

PUBLIÉ LE : 24 AVRIL 2015

M. JOSY REIFFERS